

## REGLEMENT PARTICULIER

# RALLYE CRIQUE TOUSSAINT

### PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement** **Le LUNDI 18 FEVRIER 2002**
- Ouverture des engagements** Les demandes d'engagement seront reçues à partir du :  
**MARDI 19 FEVRIER 2002**
- Clôture des engagements** **Le LUNDI 8 AVRIL 2002**  
**à minuit**
- Permanence de clôture des engagements** **Le VENDREDI 5 AVRIL 2002**  
**De 19h00 à 21h00**
- Bureau du PACK*  
*Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*  
*tél. 05 94 32 07 11 / Fax 05 94 32 28 31*
- Vérification des documents et des véhicules** **Le SAMEDI 13 AVRIL 2002**  
*Bureau du PACK*  
*Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*
- Vérifications administratives 15H00 - 16H00  
Vérifications techniques 15H00 - 18H00
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs** **Le SAMEDI 13 AVRIL 2002 à 18H00**
- Bureau du PACK*  
*Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*
- Publication des équipages admis au départ** **Le SAMEDI 13 AVRIL 2002 à 21H00**
- Bureau du PACK*  
*Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*
- Départ de** Le parc de départ est accessible aux concurrents à partir du  
Dimanche 14 avril 2002 à 8H00. Il est situé 1,5 km après  
l'embranchement avec la D21 et le chemin menant à la crique  
Toussaint.
- Publication des résultats** **Le DIMANCHE 14 avril 2002 à 17H00**
- Remise des prix** Elle s'effectuera le Dimanche 14 avril 2002 à l'issue de la  
manifestation  
Le lieu sera communiqué par un avenant qui sera remis à chaque  
concurrent.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Equateur et le Performance Automobile Club Kouroucien organisent le DIMANCHE 14 AVRIL 2002, une épreuve automobile dénommée Rallye Régional :  
« RALLYE CRIQUE TOUSSAINT »

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA, sous le numéro R 119 en date du 05/03/2002 .

### **Comité d'Organisation**

Président :	M. Bernard BONNEVIE	117400
Membres :	Mme Caroline NAU	113461
	Mme Renée BONNEVIE	117401
	M. Cyrille RATIGNET	en cours

Permanence : Bureau du PACK - « Performance Automobile Club Kouroucien »  
*Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou*  
*Fax : 05 94 32 28 31*

Dates, horaire : les 22 février, 15 et 29 mars 2002 de 20h00 à 22h00

### **1.1p. Officiels.**

Commissaires Sportifs :	Mme Martine HENIQUI MAC VAN	113452
	Mme Sonia FLAMBEAU	113459
	Mlle Nathalie VERNET	113453
Directeur de Course :	M. Michel MACQUET	113457
Directeur de Course Adjoint :	M. Renaud DUPEUX	113456
Médecin Chef :	Dr J GERARD	
Commissaire Technique :	M. Claude CARISTAN	46144
Adjoint :	M. Etienne FREMAUX	118551

Chargé des relations avec les concurrents : M. Bernard BONNEVIE  
Chargé des relations avec la presse : M. Bernard BONNEVIE

### **1.2p. Éligibilité**

L'épreuve « RALLYE CRIQUE TOUSSAINT » compte pour le Championnat Régional de Guyane 2002.

### **1.3p. Vérifications**

Conforme à l'Article VI des prescriptions générales FFSA et à l'article 1.3 du règlement standard des rallyes.

Le présent règlement tient lieu de convocation

**Les vérifications administratives et techniques** se dérouleront au bureau du PACK *Complexe de Loisirs – Centre Spatial Guyanais à Kourou le 13 avril 2002 :*

- *Vérifications Administratives* 15H00 – 16H00
- *Vérifications Techniques* 15H00 – 18H00 tous groupes confondus

**Clôture des vérifications :** Le départ sera refusé à l'équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà de 19H00, sauf cas de force majeure accepté par les commissaires sportifs.

Les vérifications finales seront effectuées au **Garage GBK**

Adresse : ZI Pariacabo – 97310 Kourou

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux éventuelles opérations de démontage, est fixé à : 30,50 € (200 F)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur technique a souscrit pour l'épreuve un contrat d'assurance Responsabilité Civile « manifestation sportive » s'étendant aux risques C, D et E, conformément aux prescriptions générales 2002.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'organisateur technique la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et ce jusqu'à la date de clôture des engagements.

Si à la date de la clôture des engagements, le nombre d'inscrits est inférieur à 12 concurrents, l'organisateur technique se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve et d'en aviser les concurrents.

#### 3.1.1p. Concurrents Admis

Conforme au règlement standard FFSA

#### 3.1.1.2p. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 150 € (984 F)
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 300 € (1 968 F)

#### 3.1.1.3p. La demande d'engagement

Elle ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement avec mention de **UN** commissaire de route par équipage engagé.

### 3.2p. Equipages

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.3p. Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1p. Voitures Admises

Conforme au règlement standard FFSA

### 4.2p. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard FFSA

#### **4.3p. Assistance**

Conforme au règlement standard FFSA

### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA

Les publicités pour la manifestation sont :

- ⇒ Publicité Obligatoire Non Rachetable : LE GAC
- ⇒ Publicité Facultative : IES

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1p. Description**

L'épreuve dénommée « RALLYE CRIQUE TOUSSAINT » représente un parcours de 27,2 km. Il est divisé en 4 étapes.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 6,8 km.

Les épreuves spéciales sont : 4 fois le même tracé.

La ligne de départ fait office de ligne d'arrivée, compte tenu du demi-tour à effectuer par chaque concurrent en bout du tronçon de route utilisé (3,4 km aller / 3,4 km retour).

Le départ de chaque concurrent se fait 2 minutes, arrondi à la minute supérieure, après l'arrivée du concurrent précédent. L'horaire est fixé par l'organisateur. L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante (☎ 3699).

#### **6.2p. Reconnaissances**

Elles sont libres et devront se terminer obligatoirement la veille des vérifications administratives et techniques. Elles débuteront le jeudi qui précède le jour de l'épreuve et sont limitées à 2 jours. Les heures autorisées à effectuer des reconnaissances sont de 10h00 à 17h00.

Le nombre de passages est limité à 4. L'organisateur technique peut être amené à effectuer des contrôles.

Elles devront se faire avec des voitures de série et dans le respect du code de la route.

Le non-respect de ces clauses peut entraîner le refus d'engagement à l'épreuve.

#### **6.3p. Carnet de contrôle**

Conforme au règlement standard FFSA

Un carnet de contrôle sera remis à chaque équipage qui couvrira l'ensemble des sections.

Ce carnet devra obligatoirement être restitué au comité d'organisation en fin de rallye sous peine de mise hors course de l'équipage.

#### **6.4p. Circulation**

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1p. Départ

Compte tenu de la configuration du rallye, aucun carnet de route ne sera utilisé durant ce dernier.

Le départ de chaque concurrent se fait 2 minutes, arrondi à la minute supérieure, après l'arrivée du concurrent précédent.

Briefing du Directeur de Course à l'attention des conducteurs des véhicules officiels sera effectué le jour de l'épreuve avant le départ de la 1<sup>ère</sup> E.S.

### 7.2p. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.3p. Contrôles de Passage (C.P) - Contrôles Horaires (C.H) - Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.4p. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.5p. Épreuves Spéciales (E.S.)

Les temps seront chronométrés et calculés au 10<sup>ème</sup>

<u>DENOMINATION</u>	<u>HORAIRES</u>
1 <sup>ère</sup> E.S.	9H30
2 <sup>ème</sup> E.S.	11H00
3 <sup>ème</sup> E.S.	13H00
4 <sup>ème</sup> E.S.	14H30

*L'épreuve se déroule sur la route d'accès à la crique Toussaint ; La portion de route utilisée est située 1,5 km après l'embranchement avec le CD21 et sur une longueur de 3,5 km.*

### 7.5.18.1p. Zones public

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 10P. PRIX

Seront récompensés par des coupes et autres prix :

- ⇒ Les premiers du classement général,
- ⇒ Le premier de chaque groupe,
- ⇒ Des prix spéciaux seront aussi décernés.

La remise des prix se déroulera le jour de l'épreuve à l'issue de la manifestation. Le lieu de la remise des prix sera communiqué ultérieurement par un avenant qui sera remis à chaque concurrent.

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.

Les équipages recevant un prix devront se présenter au complet à la cérémonie de remise des prix sous peine de se voir sanctionner par l'organisateur technique.

## FICHE TECHNIQUE DE SECURITE ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER

### **RALLYE CRIQUE TOUSSAINT**

#### EQUIPE MEDICALE

MEDECIN CHEF BASE AU PC COURSE.  
VEHICULE D'ASSISTANCE MEDICALE (AMBULANCE) AVEC SERVEURS PERMETTANT LA VENTILATION ET L'ASPIRATION.

#### DEPANNAGE

DEPANNEUSE.  
REMORQUES A PLATEAU.

#### COUVERTURE TERRAIN

COMMISSAIRES DE ROUTE (15) EN LIAISON RADIO AVEC LES COMMISSAIRES SPORTIFS.  
COLLEGE DE COMMISSAIRES SPORTIFS (3) EN LIAISON RADIO AVEC LE PC COURSE.  
EXTINCTEURS (11) DISPOSES SUR LE PARCOURS.

CONFORME A L'ARTICLE 2 (ORGANISATION DES SECOURS) DU CHAPITRE III (MEDICALE) DES PRESCRIPTIONS GENERALES FFSA 2002 – REGLEMENTATION GENERALE 2002.